

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE**

**GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE  
Séance du 17 juillet 2017**

**DELIBERATION N° 154/ 7/2017 : CONVENTION ENTRE LE GRAND MONTAUBAN ET SUEZ RV  
FRANCE - MISE A DISPOSITION DE CONTENANTS POUR L'ENLEVEMENT DES CAPSULES DE  
CAFE NESPRESSO**

*L'an deux mille dix-sept, le lundi 17 juillet à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 juillet 2017.*

**Présents Titulaires : 29**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Nadine BOUVET, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 10**

Mesdames, Messieurs, Maxime BERAUDO à Christian PEREZ, Marc BOURDONCLE à Michel WEILL, Jean-Luc BUDOIA à Marie-Claude BERLY, Nadia CHEKLIT à Philippe FRANCOIS, Alain CRIVELLA à Jean-Martial DEJEAN, Francis LABRUYERE à Bernard PAILLARES, Sophie LARAN à Annie GUILLOT, Pierre-Antoine LEVI à Brigitte BAREGES, Laurence PAGES à Jean-François GARRIGUES, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

**Absents Excusés : 5**

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX, Aline CASTILLO, Daniel DONADIO, José GONZALEZ, Valérie RABAULT.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ**

**Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Le Grand Montauban Communauté d'agglomération dispose de deux déchetteries sur son territoire. Chacun des sites dispose d'un bac de 240 Litres pour collecter les capsules de la marque NESPRESSO.

NESPRESSO a choisi SUEZ pour être son nouveau prestataire référent sur le territoire national pour la collecte des capsules usagées en déchetterie à compter du 1er juin 2017.

L'ancien matériel de collecte appartenant à NESPRESSO (bacs de 240L fourni par l'ancien prestataire) sera récupéré lors de la première collecte et remplacé par des caisses palettes de 660L qui sont adaptées au mode de transport choisi.

NESPRESSO prend en charge l'intégralité des coûts liés à la prestation. Ce service est rendu gracieusement, dans le but d'augmenter le taux de captation et le taux de recyclage des capsules usagées. Les caisses palettes/bacs seront collectés régulièrement de manière à préserver, et éviter leur dégradation.

Les capsules seront par la suite entièrement valorisées dans un centre agréé. L'aluminium sera dirigé vers des fonderies, tandis que le marc de café sera valorisé en rendement organique.

La fréquence de collecte sur les deux déchetteries du Grand Montauban est de l'ordre d'une fois par mois par déchetterie. La présente convention est établie pour une durée de douze mois à compter du 1er juin 2017.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 10 juillet 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- autoriser Madame la Présidente à signer la convention avec SUEZ, telle qu'annexée à la présente délibération.

Entendu le présent exposé,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention avec SUEZ, telle qu'annexée à la présente délibération.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**20 JUIL. 2017**

De sa publication le :

**20 JUIL. 2017**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 18 juillet 2017

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

